

Département du
Val d'Oise

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Boisemont

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze-octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante-cinq en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 5 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votants : 12

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Pernel, Briandet, Michel, Mesdames Daine, Savill, Paranthöen

Absents excusés : Messieurs Kutos (pouvoir à Mme Savill), Touazi (pouvoir à Mme Paranthöen), Mesdames Caignard (pouvoir à Mr Briandet), Hardy (pouvoir à Mme Daine), Guérout (pouvoir à Mr Wanner)

Absent : Monsieur Leblanc

Secrétaire de séance : Madame Savill

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande à tous les élus s'ils ont des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – RAPPORTS ANNUELS 2018 DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces services relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Monsieur le Maire rappelle pour chaque service les indicateurs techniques, financiers et énumère les faits marquants pour l'année 2018.

Monsieur le Maire précise que ces documents sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Prend acte des rapports des services eau potable et assainissement.

3 - REVISION DU LOYER LOGEMENT DEPENDANCE DU CHATEAU

Monsieur le Maire propose de réviser à la baisse le loyer du logement des dépendances du château, situé rue de la Ferme, vacant depuis plusieurs mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité, décide :

- D'annuler la délibération du 14 juin 2019 fixant le loyer à 1 100 euros,
- De fixer, à compter du 1^{er} octobre 2019, le loyer mensuel du logement situé rue de la Ferme à la somme de 950 euros (neuf cent cinquante euros), le loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public,
- Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de location pour ce logement.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SENTE DES CHATAIGNIERS, RUE DU COMMANDANT COUSTEAU ET LE HAUT DE LA RUE DE LA GARENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la continuité de la mise en souterrain des réseaux de la commune, il serait opportun de dissimuler les réseaux de la Sente des Châtaigniers, Rue du Commandant Cousteau et le haut de la Rue de la Garenne.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Syndicat Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications de Val d'Oise et le Conseil Départemental pour cette opération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite l'inscription au programme 2020 du Syndicat Départemental d'Electricité et du Conseil Général, des travaux de dissimulation des réseaux de la Sente des Châtaigniers, Rue du Commandant Cousteau et le haut de la Rue de la Garenne.

5 –MARCHE D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA TOUR ET AVENUE DES COTEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation, selon la procédure adaptée, pour les travaux d'enfouissement des réseaux, Rue de la Tour et Avenue des Coteaux.

Après analyse des offres, il apparaît que l'entreprise VIALUM/ALIOTP est l'offre la plus avantageuse économiquement pour un montant de 174.924,42 € HT. Cette offre entre dans le cadre de l'estimation du bureau STUR.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération avec l'entreprise VIALUM/ALIOTP pour un montant de 174.924,42 € HT.

6 - ACQUISITION DE TERRAINS SAFER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la commune d'acquérir les parcelles cadastrées :

- A 418p d'une superficie de 2ha32 boisée
- A 201p d'une superficie de 360 m2
- A 600 d'une superficie de 73a96 boisée

La SAFER nous propose de faire acquisition de ces parcelles appartenant à l'Etat, au prix de :

- A 418p : 14.000 euros
- A 201p : 2.000 euros
- A 600 : 4.500 euros
-

Ces montants correspondent à l'évaluation donnée par l'administration des domaines.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'accepter cette proposition et de procéder à l'acquisition par la commune, pour le montant global de 20.500 €, les parcelles concernées.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'acquérir les parcelles cadastrées N° A 418p, A 201p et A 600 sur la commune de Boisemont pour un montant de 20.500 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces acquisitions.

7 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 15/01/2020 au 14/02/2020.

Pour satisfaire cette opération il y a lieu de nommer :

- Un coordonnateur communal
- Un coordonnateur suppléant
- Un agent recenseur

et de fixer la rémunération pour le poste d'agent recenseur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de rémunérer l'agent recenseur sur la base de la dotation attribuée par l'INSEE soit :

- 1610 € Brut, séances de formations et déplacements inclus.

8 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

VU l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n°2014/20 du 11 avril 2014 portant délégation de compétence au Maire,

CONSIDERANT qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire, certaines délégations prévues par l'article L 2122.22 du CGCT, il convient de rajouter les dépôts d'autorisation d'urbanisme concernant les bâtiments communaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur la modification de la délégation de Monsieur le Maire comme suit :

- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanismes relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, étant entendu que la présente délégation concerne tant les demandes préalables de travaux que les permis de construire.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pernel souhaite que les blocs en béton laissés dans la rue de la Mairie soient retirés. Monsieur le Maire confirme qu'une demande a été effectuée auprès de Monsieur Chapon pour l'enlèvement de ces blocs.

Monsieur le Maire explique que les limites de clôture des villas ont été définitivement validées avec le conducteur de travaux CFH. Une armoire ENEDIS a été construite pour les nouvelles constructions. Le raccordement électrique est en cours.

La CACP attend la fin du raccordement pour finir les travaux de voirie.

La livraison des villas est prévue au mois de novembre, une fois que les travaux d'électricité seront achevés.

Monsieur Bellon, Architecte des Bâtiments de France, après visite sur le terrain, a demandé à ce que toutes les antennes paraboles installées sur les nouvelles constructions soient retirées.

Monsieur le Maire informe que des entretiens d'embauche sont actuellement en cours pour le remplacement de l'agent municipal, Monsieur DE SOUSA Guillaume.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public et répond aux questions posées par Madame CAPEL.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire,

JC WANNER